

Point sur la réglementation

C27


Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE

La gestion concertée des ressources et du patrimoine piscicole est établie selon les principes essentiels suivants :

- cette gestion ne remet pas en cause à terme les peuplements caractéristiques des différents types de masses d'eau* ;
- les souches génétiques autochtones et les réservoirs biologiques* doivent être préservés ;
- les masses d'eau ou cours d'eau en très bon état ne doivent pas être soumis à des campagnes de repeuplement, sauf cas particuliers où il est démontré que la demande halieutique n'entraîne pas de dégradation de leur très bon état ;
- les masses d'eau dont l'objectif est le bon état en 2015 pourront être soumises à des campagnes de repeuplement dans le respect de l'objectif de non-détérioration et sous condition de ne pas compromettre l'objectif d'atteinte du bon état ;
- les repeuplements à des fins de développement halieutique seront orientés en priorité vers les contextes piscicoles* perturbés.

Le ruisseau d'Artax est classé comme très bon état écologique par le SDAGE Adour Garonne.

Orientation C89 –
Mesure C27

An underwater scene with sunlight rays filtering down from the surface, creating a bright, shimmering effect. Several bubbles are visible in the lower half of the frame, adding to the aquatic atmosphere.

Résultats du suivi piscicole 2013 sur le Saliens

Pêche électrique du 02/09/2013

Modalités de l'opération

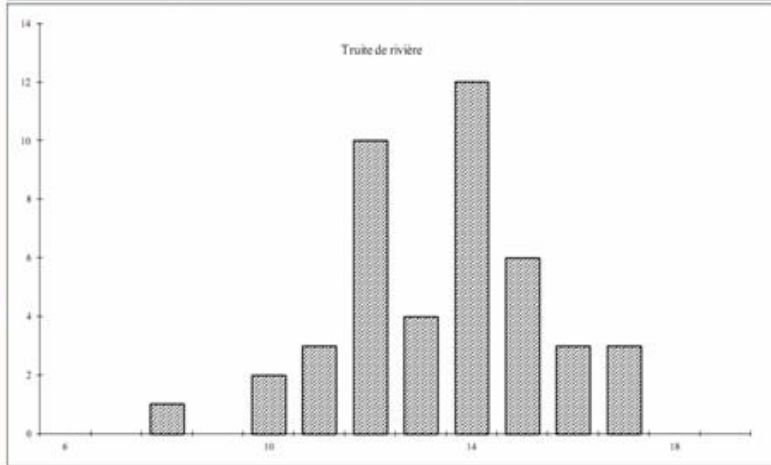
Mode de prospection : à pied
 Longueur tot. station (m) : 106
 Largeur moy. station (m) : 2,67
 Surface prospectée(m2) : 283,31

Méthode : De Lury, 2 passages
 Durée 1er passage (mn) : 30
 Durée 2ème passage (mn) : 20

Matériel de pêche :
 Nombre d'arêtes : 1
 Tension (V) :
 Puissance (kW) :

Effectifs de poissons capturés - Densités estimées

Espèce	Poissons capturés dans le secteur		Densité estimée à l'ha		Densité estimée au km		% du poids total	Importance du Peuplement	
	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)		en nombre	en poids
Truite de rivière	44	1191	1551	42,8	422	11	100,0%	moyen	très faible à faible
Poids total (kg)		1,2	42,8	11,4					

 Histogrammes de fréquence de tailles des poissons capturés
 Longueurs (cm) en abscisses -- Effectifs par classe de longueur en ordonnées


➤ Efficacité de la pêche : 98.4 %

➤ Indice d'abondance de la population totale : 18/20

➤ Indice juvénile : 2/10

➤ Indice 1+ à 20 cm : 5/10

➤ Indice >20 cm : 0/10

Analyse actuelle sur le Sallens

- ▣ La station se trouve dans un secteur fortement influencé par la topographie de la vallée (cascade, fortes pentes) et donc par l'hydrologie (crues)
- ▣ Les truites capturées proviennent à 90 % de pisciculture et sont le fruit des alevinages. Au niveau de la station suivie, la population de truite est directement garantie par la gestion de l'AAPPMA.
- ▣ Étant donné les problèmes d'accès, difficile d'aller suivre une autre station pour connaître l'état du peuplement de truites de souche du Sallens
- ▣ Problème d'articulation entre réglementation et réalité halieutique...(diapo suivante)

Point sur la réglementation

- ▣ Le Saillens est classé comme très bon état écologique par le SDAGE Adour Garonne.
- ▣ Orientation C89 –
Mesure C27

C27

Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE

La gestion concertée des ressources et du patrimoine piscicole est établie selon les principes essentiels suivants :

- cette gestion ne remet pas en cause à terme les peuplements caractéristiques des différents types de masses d'eau* ;
- les souches génétiques autochtones et les réservoirs biologiques* doivent être préservés ;
- les masses d'eau ou cours d'eau en très bon état ne doivent pas être soumis à des campagnes de repeuplement, sauf cas particuliers où il est démontré que la demande halieutique n'entraîne pas de dégradation de leur très bon état ;
- les masses d'eau dont l'objectif est le bon état en 2015 pourront être soumises à des campagnes de repeuplement dans le respect de l'objectif de non-détérioration et sous condition de ne pas compromettre l'objectif d'atteinte du bon état ;
- les repeuplements à des fins de développement halieutique seront orientés en priorité vers les contextes piscicoles* perturbés.

Conclusions actuelles

- ❑ Le Saillens, dans la partie suivie, semble bénéficier des alevinages effectuées. **Il s'agit de la seule station départementale connue à ce jour où les alevinages fonctionnent.**
- ❑ Problème de cohérence avec le SDAGE
- ❑ Réflexion à mener à une échelle plus globale (Saillens affluent de la Courbière...)
- ❑ La fédération s'engage à poursuivre le suivi pour mieux cerner le fonctionnement du Saillens

La gestion actuelle de l'AAPPMA est à conserver